

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

MAIRIE DE LAMBESC

6 Avenue de la république
13410 LAMBESC

Tél. 04 42 17 00 50

SIRET : 211 300 504 00019

B - Identification du titulaire du Contrat de Délégation de Service Public.

IFAC PACA

23 Rue de la République
13002 MARSEILLE

Mail : ao-marseille@sg.ifac.asso.fr

Tél : 04 91 36 54 98

SIRET : 332 737 394 00731

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Contrat de DSP n° 2022-032 : Gestion de l'accueil collectif de mineurs extra et périscolaire

- Date de la notification du contrat de DSP : **21 décembre 2022**
- Durée d'exécution du contrat de DSP : **5 ans l'exécution commence à compter du 1^{er} janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2027**
- Montant de la participation communale pour la durée de 5 ans :
 - Montant Total : **1 343 865.00 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre de l'article **22.7** intitulé « **Délivrance des repas** » du contrat, il est nécessaire de préciser ce qui suit :

Les repas (exceptés les goûters) sont fournis par le prestataire de la restauration scolaire de la commune sur la base de la tarification annexée au contrat. Les repas sont facturés par le prestataire de restauration scolaire à la commune, laquelle refacture la part correspondante à savoir les déjeuners Centre aéré, les déjeuners adultes et les frais fixes au couvert au titulaire IFAC.

Face à la situation inflationniste, la commune a décidé d'octroyer au prestataire de restauration scolaire ELRES- ELIOR une indemnité sur le 1^{er} Trimestre 2023 (janvier, février et mars 2023) de :

- 0.154 € par déjeuner Centre aéré
- 0.210 € Par déjeuner Adulte
- 0.117 € sur Frais fixe au couvert

Cette indemnité sera supportée par le titulaire, à hauteur des déjeuners et frais fixes refacturés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant total de la Tranche Ferme du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Lambesc, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.